



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N° 04/2018

Préavis de la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Carrouge, le 9 avril 2018

Réf. : 1.10.101.02 /jsk

Règlement communal de Police

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En référence à l'article 22, lettre b, de la convention de fusion, la Municipalité vous propose le Règlement de Police pour la Commune de Jorat-Mézières.

Après acceptation par le Conseil communal, le Règlement entrera en vigueur dès son approbation par le Chef du Département des institutions et de la sécurité.

La Municipalité vous demande, après examen, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 12 juin 2018,
vu le préavis municipal N° 04/2018,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

d'adopter le Règlement communal de Police tel que présenté.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :

Patrice Guenat

La Secrétaire :

Josette Sonnay Khatanassian



Annexe : 1 règlement

Municipal responsable : Monsieur Pierre Jordan, municipal

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 avril 2018.